

CONGRÈS UNETP

PRÉSENTATION CERTIFICATION



05 FEVRIER 2020

RAPPEL DES PRINCIPAUX TEXTES

- LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
- Décret N°2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national
- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019
- Décret n° 2019-566 du 7 juin 2019
- Décret n° 2019-1143 du 7 novembre 2019 relatif aux dispositions spécifiques applicables aux CFA
- Décret n°2019-1489 du 27 décembre 2019 relatif au dépôt du contrat d'apprentissage
- Guide de Lecture du Référentiel National Qualité (V 4.2 du 28/10/2019)

SOMMAIRE

- La durée de votre audit initial : comment la calculer.
- Le périmètre de votre audit : quels seront les indicateurs sur lesquels votre organisme sera audité ?
- Le contrat commercial avec le certificateur.
- Le plan d'audit : que contient-il, à quoi sert-il ?
- Le déroulé d'audit :
 - ✓ Comment l'audit se passe-t-il ?
 - ✓ Où et comment accueillir l'auditrice ou l'auditeur ?
 - ✓ Quels types de preuves préparer ?
 - ✓ Quelle attitude avoir pendant l'audit ?
 - ✓ Accepter ou refuser un audit complémentaire non prévu ?
 - ✓ Les non-conformités, mineures et majeures.
 - ✓ Les observations.
 - ✓ Le rapport d'audit.
 - ✓ La délivrance de la certification.
 - ✓ L'audit de suivi.

DUREE D'AUDIT

ARTICLE L6313-1 DU CODE DU TRAVAIL

Définition des catégories d'OPAC

- 1° Formation
- 2° Bilans de Compétences
- 3° Accompagnement VAE
- 4° Apprentissage

**Cet article définit également les durées d'audit en fonction des catégories d'OPAC:
ORGANISMES PRESTATAIRES D'ACTIONS CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT DES
COMPETENCES**

DUREE D'AUDIT

	CA (en euros)	DURÉE DE BASE	L.6313-1-1° FORMATION PROFESSIONNELLE	L.6313-1-2° BILAN DE COMPÉTENCES	L.6313-1-3° VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	L.6313-1-4° APPRENTISSAGE	ECHANTILLONNAGE DE SITES
Initial générique/ Renouvellement	CA < 150 000	1 jour	+ 0 jour	+ 0 jour	+ 0 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour par site échantillonné
	150 000 ≤ CA < 750 000	1 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	
	CA ≥ 750 000	1,5 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	+ 1 jour	
Initial aménagé ¹	CA < 750 000	0,5 jour	+ 0 jour	+ 0 jour	+ 0 jour	+ 0,5 jour	
	CA ≥ 750 000		+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	
Surveillance	CA < 750 000	0,5 jour	+ 0 jour	+ 0 jour	+ 0 jour	+ 0,5 jour	
	CA ≥ 750 000	1 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	+ 0,5 jour	

PERIMETRE DE L'AUDIT

Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019

Relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

INDICATEURS AUDITES

- 1° Formation = 22 à 28 Indicateurs
- 2° Bilans de compétences = 22 indicateurs
- 3° Accompagnement VAE = 24 indicateurs
- 4° Apprentissage = 32 indicateurs

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

- Formation = 1 indicateur
- AFEST = 1 indicateur
- VAE = 2 indicateurs Formations certifiantes = 3 indicateurs
- CFA = 10 indicateurs

SIGNER LE CONTRAT DE CERTIFICATION

CONTACTER LES CERTIFICATEURS DÉJÀ ACCRÉDITÉ PAR LE COFRAC OU EN COURS D'ACCRÉDITATION POUR OBTENIR UN DEVIS

L'ACCRÉDITATION SE DÉROULE EN DEUX PHASES: DOCUMENTAIRE ET TERRAIN

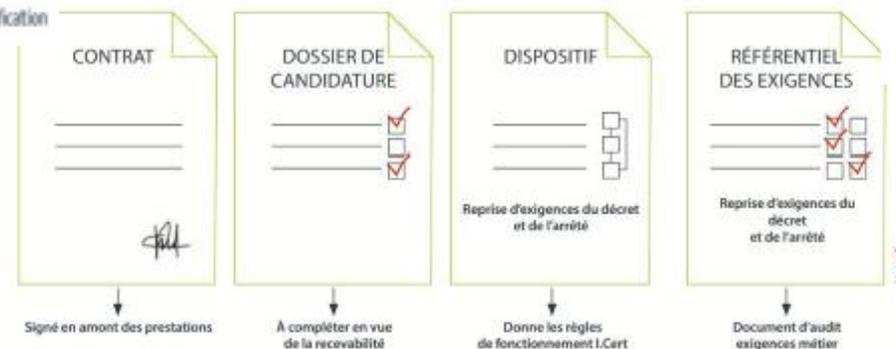
<http://certification-qualite-formation.fr/>

Gagnez du temps en visitant les pages des certificateurs Qualiopi connus au 23 janvier 2020* pour solliciter un devis ?

AB Certification	AFNOR Certification	APAVE Certification	BCS Certification	BCI	BUREAU VERTITAS	Certifopac	CertUp Maleutika	DAUGE Fideliance	GLOBAL Certification	I.CERT
ICPF	ISQ	Label Qualite Systeme	LRQA France SAS	PRONEO Certification	QUALIANOR Certification	QUALIBAT	QUALITIA Certification	SGS	SOCOTEC	



PRINCIPAUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE POUR UN OPAC



LIRE LE PLAN D'AUDIT

Plan d'audit aménagé_V2_18102019



Horaires*	Objet	Chapitre référentiel	Présences souhaitées
13h30 – 13h45	Réunion d'ouverture		Représentant de la direction** Réfèrent qualité**
13h45 – 14h30	Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus	Critère 1 Indicateurs communs : 1 et 2 Indicateur spécifique OF CFA et VAE : 3	Réfèrent qualité
14h30 – 14h45	L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations	Critère 2 Indicateurs spécifiques OF et CFA : 7 et 8	Réfèrent qualité
14h45 – 15h20	L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre	Critère 3 Indicateurs communs : 11 et 12 Indicateur spécifique OF et CFA : 13 Indicateur spécifique OF CFA et VAE : 16	Réfèrent qualité
15h20 – 15h20	L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre	Critère 4	Réfèrent qualité
15h20 – 15h30	La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations	Critère 5 Indicateur commun : 22	Réfèrent qualité

SUIVRE LE PLAN D'AUDIT

- ❖ 1°) Prendre rendez-vous rapidement avec un certificateur pour une période d'audit à trois mois ou plus
- ❖ 2°) Préparer l'audit par critères et par indicateurs

Tenir compte des recommandations précises du

GUIDE DE LECTURE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL à ce jour V4.2 du 28 Octobre 2019

- ❖ 3°) Anticiper l'échantillonnage : par catégories, par actions, par formations
- ❖ 4°) Structurer votre préparation pour l'adapter au plan d'audit et à l'échantillonnage

DEROULEMENT DU PLAN D'AUDIT

PLAN DE L'AUDIT

- ❖ Réunion d'ouverture
- ❖ Audit
- ❖ Réunion de clôture



LIEU DE L'AUDIT

- ❖ Site de l'audité
- ❖ Site du certificateur
- ❖ Lieu externe

PRÉCONNISATION LIEU

- ❖ Calme et confortable
- ❖ Équipé pour connexion facile aux preuves fournies
- ❖ Grand écran

OUVERTURE

- ❖ Avec chef d'entreprise, responsable qualité, responsable pédagogique...
- ❖ Présentation des intervenants successifs concernés par des indicateurs

DEROULEMENT DE L'AUDIT

QUALIOPI VALIDE DES PROCESSUS

Processus de délivrance d'une action de développement de compétences

Processus d'information du public

Critère 1

Processus de conception des prestations

Critère 2

Processus d'adaptation des prestations

Critère 3

Processus de mobilisation des ressources Critère 4

Processus de professionnalisation des équipes Critère 5

Processus d'ancrage dans l'environnement Critère 6

Processus d'amélioration continue

Critère 7



QUALIOPI EST UNE CERTIFICATION DE SERVICE

Sous contrôle du
COFRAC Produits et Services



DEROULEMENT DE L'AUDIT

QUALIOPi VALIDE DES PROCESSUS

Processus de délivrance d'une action de développement de compétences

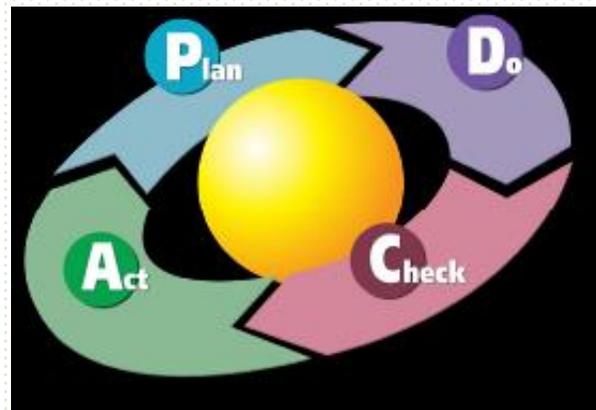
La relation avec l'auditeur (auditrice) est basée sur la confiance réciproque

L'audit de certification n'est pas une vérification de conformité
administrative ou comptable



Qualiopi
processus certifié

LA ROUE DE DEMING



LA DÉMARCHE QUALITÉ EST LA BASE

- ❖ PLANIFIER
- ❖ RÉALISER
- ❖ CONTRÔLER
- ❖ AMÉLIORER

DEROULEMENT DE L'AUDIT: AUDIT COMPLEMENTAIRE ?

TRAITEMENT DES NON CONFORMITÉS

Plan d'action avec régularisation dans les 3 mois

- ❖ Envoi preuves documentaires si les indicateurs non conformes le permettent.
- ❖ Audit complémentaire si obligation de vérification sur site, selon les indicateurs à rendre conformes.

NCM = Non-conformité Majeure

Plan d'action avec régularisation dans les 6 mois

- ❖ Vérification lors de l'audit de suivi
- ❖ La régularisation doit impérativement avoir été effectuée lors de cet 2e audit

NCm = Non-conformité mineure

5 Non Conformités mineures = 1 non-conformité Majeure

DÉROULEMENT DE L'AUDIT : DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT



RÉUNION DE CLÔTURE

- ❖ L'auditeur (auditrice) fait part des non conformités relevées, Majeures et mineures.
- ❖ Il peut également émettre des observations, points de surveillance.
- ❖ Il fait parvenir son rapport d'audit et le prestataire dispose du délais imparti par les non conformités Majeures et/ou mineures
- ❖ Lorsque les non conformités sont levées le comité de certification peut émettre le certificat.

LES CERTIFICATEURS PUBLIENT LA LISTE DES PRESTATAIRES CERTIFIÉS UNE LISTE NATIONALE SERA ÉTABLIE PAR LE MINSTÈRE DU TRAVAIL

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DES QUESTIONS ?

Jean-Marie COËNON

Consultant - Auditeur IRCA QSE (9001, 14001 & 45001)

Auditeur Qualiopi

Tel: +33 6 70 90 76 95 Courriel: jm.coenon@jmcqualite.fr

JM CONSEIL & QUALITE
56, Route de Perdreauville
78950 – GAMB AIS

www.linkedin.com/in/jean-marie-coenon-376bb848



Auditeur ISO 9001 & 14001

